

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2942

62 – PAS-DE-CALAIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOULOGNE-SUR-MER

Ventes et cessions

794 911 909 RCS Boulogne-sur-Mer.

SLFAMILY.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 158623.10 EUR.

Adresse : Rue Frédéric Sauvage, Zone Industrielle du Valigot-Chemin des Pauvres, 62630 Étaples.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Liste des sociétés ayant participé aux opérations: - SLFAMILY, SAS au capital de 158.623,10 €uros, dont le siège social se situe chemin des pauvres- rue Frédéric Sauvage - Zi du Valigot (62630) Etaples, immatriculée au Rcs Boulogne sur Mer sous le n° 794 911 909: société absorbante ET -SL FRED, SAS au capital de 330.000 €uros, dont le siège social se situe chemin des pauvres- rue Frédéric Sauvage - Zi du Valigot (62630) Etaples, immatriculée au Rcs Boulogne sur Mer sous le n° 379 020 704: société absorbée Actif évalué à 7 383 585 euros Passif pris en charge 14 305 724 €uros Actif net apporté (- 6 922 140 €uros) La société SLFAMILY détenant la totalité des 1100 actions composant le capital social de la société SLFRED, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante aucun rapport d'échange n'a été déterminé Mali de fusion 10.274.617 €uros (compte tenu de l'arrondi) La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/10/2025 d'un point de vue comptable et fiscal acte sous seing privé en date du 31/03/2026 Date de dépôt au Rcs Boulogne sur Mer pour les sociétés absorbante et absorbée: 02/04/2026 Les créanciers de la société absorbante ainsi que ceux de la société absorbée, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-15 et R.236-11 du code de commerce soit trente jours à compter de la présente publication devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent.